

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du
JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	18 janvier 2011	Nombre de conseillers
Date d'affichage :	18 janvier 2011	communautaires
		En exercice: 29
		Présents : 28
		Votants : 29

Séance du mercredi 2 février 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le deux février deux mille onze à dix neuf heures, à la mairie de Champlay, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléé Madame Frédérique COLAS), Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Dominique JOMAS (suppléé Monsieur Jean-Pierre BAUSSART), Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ.

ETAIENT EXCUSES :

Madame Frédérique COLAS (suppléée par Monsieur Mohamed BELKAÏD), Monsieur Michel THIAVILLE (pouvoir à Monsieur Jean-François RAVSELJ), Monsieur Jean-Pierre BAUSSART (suppléé par Monsieur Dominique JOMAS).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : acquisitions parcelles : Champs Blancs à JOIGNY

OBJET : acquisitions parcelles : Champs Blancs à JOIGNY

La communauté de Communes du Jovinien poursuit ses recherches en foncier à vocation économique afin de répondre aux demandes de nouveaux entrepreneurs.

CONSIDERANT que le Bureau de la Communauté de Communes du Jovinien et la commission « Développement Economique » sont favorables à acquérir 4 parcelles issues de la parcelle cadastrée section ZM n° 32 au quartier des Champs Blancs à Joigny, face au lotissement Courtin :

- Le lot A1, d'une contenance de 3101 m²,
- Le lot A2, d'une contenance de 237 m²,
- Le lot B1, d'une contenance de 2 018 m²,
- Le lot B2, d'une contenance de 165 m²,

CONSIDERANT cette acquisition pour un montant total hors frais d'acquisition de 88 336 € (soit 16 €/m²).

CONSIDERANT que :

- les lots A2 et B2 seront destinés à l'aménagement de la voirie.
- le lot A1, d'une contenance de 3 101 m², sera rétrocédé au cours de l'année 2011 au Centre Hospitalier Spécialisé d'Auxerre, pour construction d'un nouvel établissement.
- le lot B1 sera rétrocédé à une clinique vétérinaire.

CONSIDERANT qu'une partie des coûts de VRD sera répercutée sur le prix de revente (2 €/m²).

CONSIDERANT le plan de financement est le suivant :

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Ressources</i>		
Acquisition : base : 5521 m ² x 16 €/m ²	88 336 €	Hypothèse revente du terrain aménagé 18 €/m ² x 5 119 m ²	92 142 €	
		Base subventionnable : 126 194 €		
Etude APS, maîtrise d'œuvre, honoraires et travaux :	130 000 €	Etat - DETR	37 858 €	30 %
		Conseil général	37 858 €	30 %
		Autofinancement	50 478 €	40 %
<i>Total</i>	218 336 €	Total	218 336 €	100 %

Vu l'exposé du président,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE l'acquisition de 4 parcelles issues de la parcelle cadastrée section ZM n° 32 au quartier des Champs Blancs à Joigny, face au lotissement Courtin :

- Le lot A1, d'une contenance de 3101 m²,
- Le lot A2, d'une contenance de 237 m²,
- Le lot B1, d'une contenance de 2 018 m²,
- Le lot B2, d'une contenance de 165 m²,

DECIDE d'accepter cette acquisition pour un montant total hors frais d'acquisition de 88 336 € (soit 16 €/m²).

DECIDE d'accepter que

- les lots A2 et B2 seront destinés à l'aménagement de la voirie.
- le lot A1, d'une contenance de 3 101 m², sera rétrocédé au cours de l'année 2011 au Centre Hospitalier Spécialisé d'Auxerre, pour construction d'un nouvel établissement.
- le lot B1 sera rétrocédé à une clinique vétérinaire.

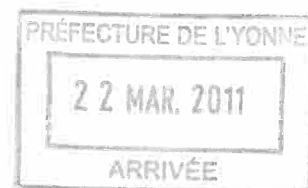
ACCEPTE qu'une partie des coûts de VRD sera répercutée sur le prix de revente (2 €/ m²).

ACCEPTE le plan de financement suivant :

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Ressources</i>		
Acquisition : base : 5521 m ² x 16 €/m ²	88 336 €	Hypothèse revente du terrain aménagé 18 €/m ² x 5 119 m ²	92 142 €	
		Base subventionnable : 126 194 €		
Etude APS, maîtrise d'œuvre, honoraires et travaux :	130 000 €	Etat - DETR	37 858 €	30 %
		Conseil général	37 858 €	30 %
		Autofinancement	50 478 €	40 %
Total	218 336 €	Total	218 336 €	100 %

AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ces acquisitions et à la revente.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET
Pour le Président,
Le Délégué,



Date de réception
par la Préfecture : 22 MAR. 2011
date de publication : 23/03/2011

